



CDC DE L'ILE DE RE
Madame la Directrice Générale des Services
3, rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT-MARTIN-DE-RE

Aux Portes-en-Ré, le vendredi 5 juin 2026.

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

C/c : Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU - Président de la CDC de l'Île de Ré
Monsieur Patrice RAFFARIN – Délégué aux finances de la CDC de l'Île de Ré

Madame la Directrice Générale des Services,

Vous nous avez adressé, en date du 4 juin 2026, un courriel en réponse à notre courriel adressé le 20 avril 2026 à Monsieur le Président de la CDC de l'Île de Ré, concernant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 et plus particulièrement le graphique « Evolution des résultats du budget principal » (page n°9).

Votre réponse, pour le moins étonnante, appelle les commentaires suivants.

Constance de la méthode :

Pour qu'un calcul soit représentatif dans le temps, et que le graphique qui l'illustre soit crédible, il est impératif que la méthode utilisée soit constante.

Pour les calculs ayant conduit au graphique « Evolution des résultats du budget principal » (page n°9) du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 :

- en fonctionnement :
 - o de 2009 à 2015 : le résultat de fonctionnement du Budget Principal et du Budget Annexe « Ordures Ménagères » ont été additionnés,
 - o de 2016 à 2020, période où le Budget Annexe « Ordures Ménagères » était fusionné avec le Budget Principal : le résultat de fonctionnement du Budget Principal a été utilisé,
 - o à partir de 2021 : seul le résultat de fonctionnement du Budget Principal a été utilisé,
- en investissement :
 - o de 2009 à 2015 : le résultat d'investissement du Budget Principal et du Budget Annexe « Ordures Ménagères » et leurs Restes à Réalisés ont été additionnés,
 - o de 2016 à 2020, période où le Budget Annexe « Ordures Ménagères » était fusionné avec le Budget Principal : le résultat d'investissement et les Restes à Réaliser du Budget Principal ont été additionnés,
 - o à partir de 2021 :

- en 2021 : le résultat d'investissement et les Restes à Réaliser du Budget Principal ont été additionnés,
- entre 2022 et 2024 : seul le résultat d'investissement du Budget Principal a été utilisé,
- en 2025 : le résultat d'investissement et les Restes à Réaliser du Budget Principal ont été additionnés.

Soit, si on veut illustrer cela avec des couleurs :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP	Fonctionnement	2 366 227	3 641 340	5 055 278	4 111 648	4 078 082	3 416 458	3 754 900	9 339 000	8 493 153	7 520 788	6 880 385	2 323 547	2 388 890	2 456 206	2 262 693	3 538 857	2 069 938
	Investissement	1 268 965	3 017 246	2 896 426	511 736	-4 932 501	-5 636 908	-8 969 103	-5 411 877	-5 317 025	-989 790	4 023 837	6 202 722	5 489 048	7 347 445	8 123 713	5 819 536	2 538 267
	RAR investissement	-2 344 203	-3 420 599	-5 755 442	-2 550 881	3 861 118	6 301 368	9 256 347	3 600 365	660 817	-2 471 971	-7 500 042	-5 654 723	-1 871 600	-3 682 100	-5 292 400	-3 150 100	-206 400
	Résultat	3 635 192	6 658 587	7 951 703	4 623 383	-854 420	2 220 450	-5 214 204	3 927 123	3 176 128	6 530 998	10 904 221	8 526 270	7 877 938	9 803 651	10 386 406	9 358 393	4 608 205
OM	Fonctionnement	1 148 598	1 942 914	1 549 613	2 545 694	1 697 894	3 024 549	4 587 614						950 223	1 383 037	841 080	897 235	1 151 121
	Investissement	-26 760	-1 113 709	-204 141	-2 274 113	1 393 515	1 323 217	1 462 119						-212 971	1 540 394	1 849 647	-251 549	-733 478
	RAR investissement		578 500	474 327	-2 008 472	-699 342	-812 587	-573 328						-221 920	-441 700	-305 500	-33 200	-89 700
	Résultat	1 121 838	829 206	1 345 472	271 582	3 091 409	4 347 766	6 049 733						737 252	2 923 431	2 690 727	645 686	417 643
BP	Fonctionnement	3 514 826	5 584 255	6 604 891	6 657 342	5 775 976	6 441 007	8 342 514						3 339 113	3 839 243	3 103 772	4 436 092	3 221 059
+	Investissement	1 242 205	1 903 538	2 692 285	-1 762 377	-3 538 986	-4 313 691	-7 506 984						5 276 077	8 887 839	9 973 360	5 567 987	1 804 789
OM	Résultat	4 757 031	7 487 792	9 297 175	4 894 965	2 236 989	2 127 316	835 530						8 615 190	12 727 082	13 077 132	10 004 079	5 025 848

« Constance de la méthode » n'est manifestement pas l'expression qui illustre le mieux ce tableau et donc le graphique « Evolution des résultats du budget principal » (page n°9) du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 !

Données non-consolidées versus données consolidées :

Pour mémoire le 1^{er} graphique de la page n°9 du Rapport d'Orientation Budgétaire 2016 est intitulé « Evolution des résultats du budget principal ».

Ce n'est donc pas un graphique censé illustrer des données consolidées mais uniquement les données non-consolidées du Budget Principal.

Quoi qu'il en soit au 1^{er} janvier 2016, par une manœuvre destinée à cacher la réalité de l'état dégradé des finances du Budget Principal, le Budget Annexe « Ordures Ménagères » a été absorbé par le Budget Principal.

Pour mémoire, cet état des finances du Budget Principal a été mis en avant par la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes dans son Rapport d'observation définitive – CDC de l'Île de Ré – Années 2012 et suivantes. Par exemple :

- page n°18, « Le résultat de fonctionnement ne représentait plus que 0,410 M€ en 2014 soit une diminution de 78,6 % par rapport à 2012 (1,915 M€) »,
- page n°19, « Depuis 2013, les emplois immobilisés sont supérieurs aux ressources stables, il en résulte un fonds de roulement net global au 31 décembre 2014 négatif à hauteur de - 2,272 M€, alors qu'il était positif (+ 7,9 M€) au 1^{er} janvier 2012. Ce fonds de roulement a donc diminué de plus de 10 M€ au cours de la période »,
- page n°19 : « Le besoin en fonds de roulement global était également fortement négatif à hauteur de - 6,797 M€ au 31 décembre 2014. Son analyse détaillée montre que c'est l'importance des soldes créditeurs des comptes de liaison retraçant la trésorerie des budgets annexes (6,587 M€ au 31 décembre 2014, dont 4,805 M€ pour le BA ordures ménagères et 1,782 M€ pour le BA Ecotaxe), qui permettait à la communauté de communes de dégager un besoin en fonds de roulement négatif. Ce sont donc en dernière analyse ces deux budgets annexes qui contribuent à la trésorerie de la CdC de l'Île de Ré, laquelle s'élevait au 31 décembre 2014 à 4,525 M€ soit 127 jours de charges courantes de fonctionnement de l'exercice ; elle était toutefois presque deux fois moindre que celle observée au 1^{er} janvier 2012 »).

Cette absorption a cessé le 31 décembre 2020.

Ainsi :

- de 2009 à 2015, le Budget Principal ne comportait pas d'éléments concernant les ordures ménagères,
- de 2016 à 2020, le Budget Principal comportait les éléments concernant les ordures ménagères,

- et depuis 2021, le Budget Principal ne comporte plus d'éléments concernant les ordures ménagères.

Un graphique concernant le Budget Principal, comme mentionné dans un Rapport d'Orientation Budgétaire soumis au vote du Conseil Communautaire, ne peut donc pas, en fonction de ce qui arrange les uns ou les autres, faire apparaître, en fonction des années, des données non-consolidées et des données consolidées.

Cependant, si dans un souci de comparabilité, la CDC de l'Ile de Ré avait souhaité présenter des données homogènes, il aurait fallu :

- adapter le titre du graphique,
- et :
 - o soit additionner extra-comptablement, pour les années de 2009 à 2015 puis à partir de 2021, les données du Budget Principal avec les données du Budget Annexe consacré aux ordures ménagères,
 - o soit soustraire extra-comptablement, pour les années de 2016 à 2020, les données concernant les ordures ménagères des données du Budget Principal.

Restes à Réaliser :

La comptabilisation des « Restes à Réaliser » nous semble être, a minima, une source de confusion.

En effet, lorsqu'ils sont très importants (9,3 M€ en investissement fin 2025 par exemple !), ils donnent une fausse image de la situation à un instant donnée.

D'autant plus que leur réalisation est souvent aléatoire (bien que les instructions comptables et budgétaires mentionnent des « dépenses engagées » et des « recettes certaines »)... et s'ils sont réalisés, ils sont comptabilisés les années suivantes.

Par exemple en 2015, sur les 15,614 M€ de Restes à Réaliser en recettes d'investissement, 13,246 M€ le sont au titre de l'article « 1641 - Emprunts en euros »... dont seulement 7,593 M€ seront effectivement réalisés les années suivantes (en 2016 en l'occurrence).

A cet effet nous vous rappelons également les écrits de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, dans son Rapport d'observation définitive – CDC de l'Ile de Ré – Années 2012 et suivantes, page n°22 : « *L'insuffisance des taux de réalisation budgétaire pourrait conduire à s'interroger également sur la sincérité des prévisions budgétaires, notamment pour ce qui est des recettes d'investissement, puisque le tableau ci-dessus montre aussi que les restes à réaliser constatés à la fin d'un exercice ne donnent pas systématiquement lieu à émission de titres au cours de l'exercice suivant.* »

Par ailleurs, lorsque vous écrivez dans votre courriel daté du 4 juin dernier : « *Concernant l'année 2015, je vous joins la délibération (adoptée à l'unanimité) concernant l'affectation des résultats 2015, comme vous pouvez le constater, les résultats du budget déchets et du budget général ont été affectés sur le budget général. Ainsi le résultat de clôture 2015 intégré au budget principal est bien d'un montant de 10 091 876 €* », vous reprenez effectivement les éléments de la délibération N° 28 - 06.04.2016 que nous ne contestons pas.

Il nous semble cependant que vous oubliez qu'à la clôture de l'exercice 2015 le Budget Principal et le Budget Annexe « Ordures Ménagères » étaient bien indépendants et que l'opération d'absorption du second par le premier est postérieure à cette clôture : 2015 n'a donc pas à être traité différemment des années antérieures.

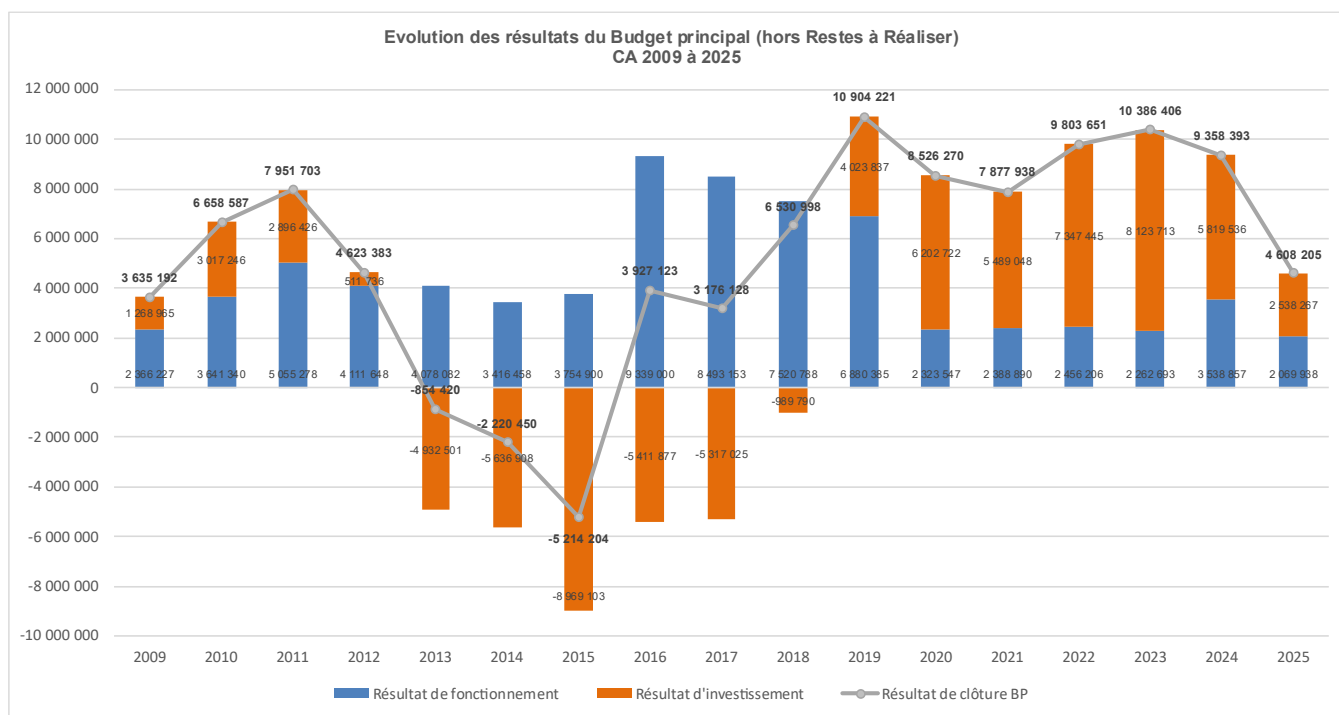
Enfin, présenter un graphique dans lequel sur 10,092 M€ de résultat de clôture, 8,683 M€ sont constitués de Restes à Réaliser, nous semble assez peu évocateur de ce qu'est réellement ce résultat de clôture... même si cela arrangeait celles et ceux qui sont responsables de la dégradation des finances du Budget Principal entre 2012 et 2015.

Illustrations graphiques :

Les trois graphiques ci-dessous illustrent les différents cas de figure évoqués ci-dessus.

Evolution des résultats du Budget Principal de 2009 à 2025 (hors Restes à Réaliser) :

Ce graphique illustre les données non-consolidées, hors Restes à Réaliser, du Budget Principal entre 2009 et 2025, donc hors éléments concernant les ordures ménagères, sauf pour la période de 2016 à 2020 durant laquelle le Budget Annexe « Ordures Ménagères » était fusionné avec le Budget Principal.



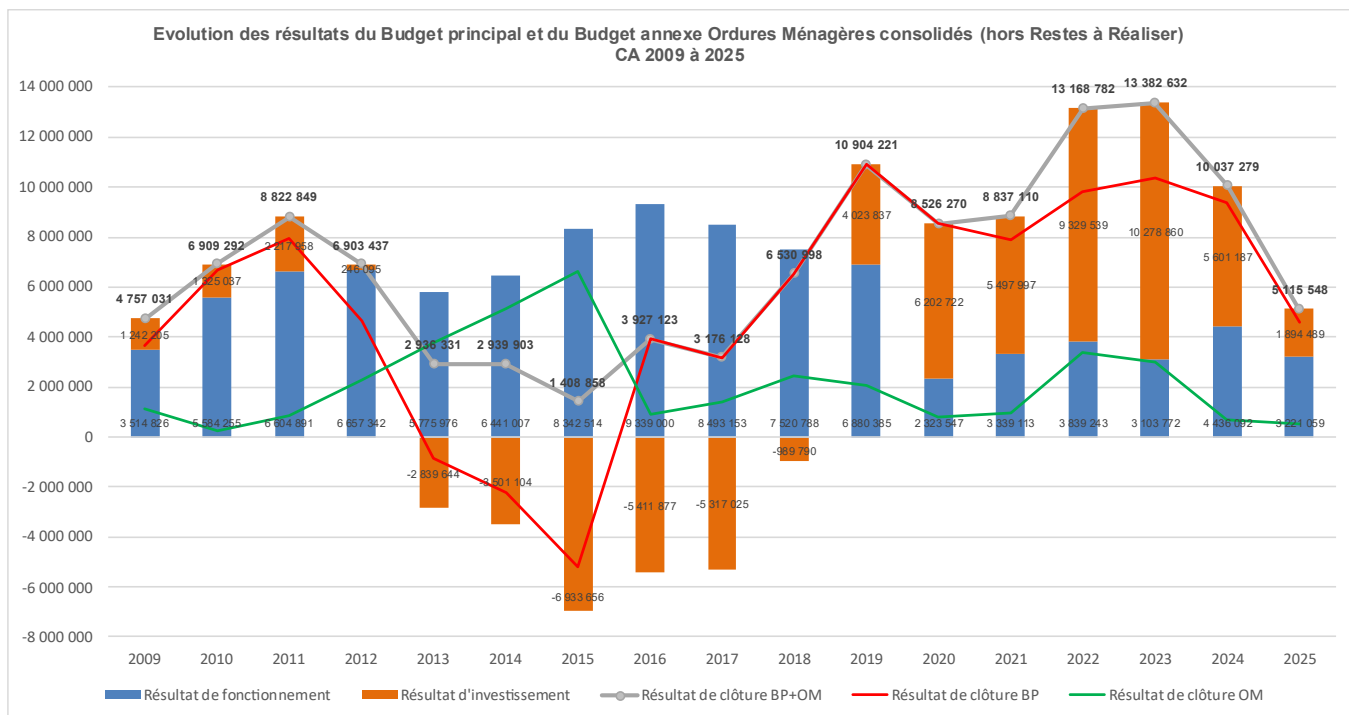
Si ce graphique illustre la réalité comptable du Budget Principal, on peut considérer qu'il est biaisé pour la période de 2016 à 2020 puisqu'il comptabilise les éléments concernant les ordures ménagères uniquement sur cette période.

Evolution des résultats du Budget Principal et du Budget Annexe « Ordures Ménagères » consolidés de 2009 à 2025 (hors Restes à Réaliser) :

Ce graphique tend à effacer le biais de la période de 2016 à 2020 décrit précédemment, en additionnant extra-comptablement, pour les années de 2009 à 2015 puis à partir de 2021, les données, hors Restes à Réaliser, du Budget Principal avec les données du Budget Annexe consacré aux ordures ménagères.

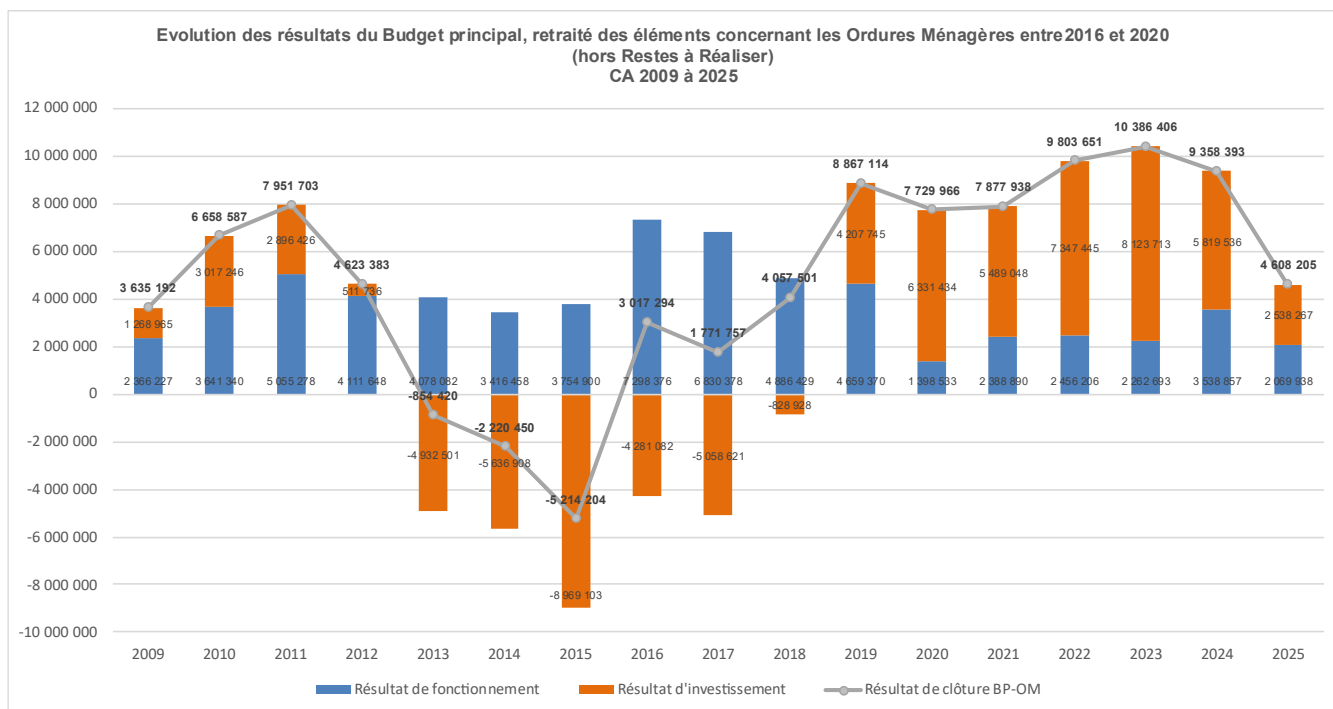
Mais une question se pose : pourquoi limiter la consolidation aux seules ordures ménagères et ne pas l'étendre à tous les autres Budgets Annexes ?

Et un impératif de transparence nous semble indispensable : faire apparaître distinctement les résultats du Budget Principal et du Budget Annexe « Ordures Ménagères », pour les années où se budget existe, ou le résultat des éléments concernant les ordures ménagères pour les années 2016 à 2020 (effectué par nos soins à partir des éléments de comptabilité analytique transmis par la CDC de l'île de Ré il y a plusieurs années)... sauf à vouloir masquer l'état de dégradation des finances du Budget Principal entre 2012 et 2015 !



Evolution des résultats du Budget principal de 2009 à 2025, retraité des éléments concernant les ordures ménagères entre 2016 et 2020 (hors Restes à Réaliser) :

Ce graphique tend à effacer le biais de la période de 2016 à 2020, décrit précédemment, en soustrayant extra-comptablement, pour les années de 2016 à 2020, les données concernant les ordures ménagères des données du Budget Principal (effectué par nos soins à partir des éléments de comptabilité analytique transmis par la CDC de l'Ile de Ré il y a plusieurs années).



Conclusion :

Comme le démontre ce qui précède, nous vous confirmons, comme nous l'écrivions à Monsieur le Président de la CDC de l'Ile de Ré dans notre courriel daté du 20 avril 2026, que nous considérons que « ...le graphique « Evolution des résultats du budget principal » (page n°9) est notoirement faux ! ».

